

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE LAMARQUE PONTACQ

Séance du lundi 15 avril 2024

Date de la convocation: 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marc BEGORRE,

Membres en exercice :
15

Présents : 9

Votants : 12

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Thomas BUZY, Pierre CASTEROT, Lionel FOSSARD, Jérôme LAFFORGUE, Anne LAMOUREUX

Représentés : Sylvie FOURCADE, Sandra CASSOU-CLOUET, Philippe LACAZE

Excusés : Christophe VIGNES, Rita TRUSCIGLIO

Absents : Jordi HOSTEIN

Secrétaire de séance : Pierre CASTEROT

DE_2024_013 - Objet : Autorisation de signature convention de partenariat La Poste

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990 modifiée, La Poste s'appuie sur un réseau d'au moins 17 000 points de contact.

C'est pourquoi La Poste a souhaité proposer aux communes la gestion de ces points de contact « La Poste Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

La précédente convention signée en 2014 s'est achevée en 2023. La Poste propose à la commune de renouveler cette convention pour une durée de 9 ans, à savoir jusqu'au 10 avril 2033.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de La Poste Agence Postale Communale jusqu'au 10 avril 2033
- DEMANDE à Monsieur le Maire de prévoir en recettes dans le Budget les attributions financières correspondantes.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Marc BEGORRE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 avril 2024
et publication ou notification du 17 avril 2024

